

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

TRANSPORTS

Décision du 26 novembre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement d'élèves-ingénieurs des travaux de la météorologie

NOR : TRAD2134224S

Par décision de la présidente-directrice générale de Météo-France en date du 26 novembre 2021, est autorisée, au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement d'élèves-ingénieurs des travaux de la météorologie.

Le nombre total de postes offerts à ce concours fera l'objet d'une décision ultérieure.

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au mardi 18 janvier 2022.

La date limite de clôture des inscriptions est fixée au vendredi 18 février 2022.

Les dates des épreuves sont fixées ainsi qu'il suit :

- épreuves écrites : du mardi 29 mars au jeudi 31 mars 2022 ;
- épreuves orales : à partir du lundi 13 juin 2022.

Les dossiers d'inscription, peuvent être téléchargés sur le site internet de l'ENM, www.enm.meteo.fr (rubrique Admission et Concours - Ingénieurs/Concours interne/Inscriptions et résultats) ou demandés par voie électronique (concours@meteo.fr) ou par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi), jusqu'au 18 février 2022 inclus : Météo-France, SG/RH/PRC, bâtiment Fourier, 42, avenue Gaspard-Coriolis, BP 45712, 31057 Toulouse Cedex.

Les dossiers d'inscription dûment remplis doivent être adressés :

- soit par téléchargement sur le site internet de l'ENM, www.enm.meteo.fr (rubrique Admission et Concours - Ingénieurs / Concours interne / Inscriptions), jusqu'au 18 février 2022 minuit ;
- par courriel à l'adresse suivante : concours@meteo.fr, jusqu'au 18 février 2022 minuit ;
- ou par voie postale, à l'adresse indiquée ci-dessus, jusqu'au 18 février 2022 inclus, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats en situation de handicap qui demandent un aménagement des épreuves doivent fournir un certificat médical établi par un médecin agréé. Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

Le certificat médical est transmis par ces candidats au plus tard le 25 février 2022 conformément au décret du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap.